

A compléter directement en ligne sur villejuif.fr ou à remettre à la M2IE, 7, rue Paul Bert, 94 800 Villejuif.

Date limite pour candidater, avec un dossier complet : le 24 mars 2023 à 17h

1. Bénéficiaire

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse Mail (en majuscule) :

Date de Naissance :

2. Situation du candidat

- Lycéen
- Étudiant
- Demandeur d'emploi
- Apprentissage
- Formation professionnelle

3. Motif de la demande

Expliquez en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. Inscription dans une auto-école

Dans quelle auto-école êtes-vous inscrit (*précisez adresse exacte*)?

.....
.....

Depuis quelle date êtes-vous inscrit ?

5. Propositions de contrepartie

Pour rappel : L'exécution d'une contrepartie est obligatoire. Le nombre d'heures à réaliser par le candidat sera

déterminé par le comité technique en charge de l'examen des dossiers de candidatures. La durée pourra être comprise entre ½ journée et 1 journée en fonction de la nature de l'événement et des disponibilités du candidat

Exécution de la contrepartie au sein des services municipaux :

Précisez le domaine dans lequel vous souhaiteriez effectuer votre contrepartie :

La Corrida	Prévention routière écoles	Banquet des retraités
Soirée des nouveaux diplômés	RDV de l'Emploi	

Autre, précisez le projet qui vous tient à cœur :

.....
.....
.....
.....

6. Informations complémentaires (que vous souhaitez communiquer à la Commission d'attribution)

.....
.....
.....
.....
.....

Je déclare exactes les informations communiquées et avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations et engagements liés à la candidature dans le cadre du dispositif « C'PERMIS 2023 »

SIGNATURE DU CANDIDAT

Documents à joindre obligatoirement

- 1 justificatif d'inscription au sein d'une auto-école agréée
- 1 justificatif d'un parcours d'études, de formation ou d'insertion (certificat de scolarité, attestation pôle emploi...).
- 1 copie de la pièce d'identité
- 1 justificatif de domicile
- Pour les jeunes de 18 à 25 ans en insertion professionnelle : attestation sur l'honneur de ne pas bénéficier de l'aide de la Région Ile de France (des pièces complémentaires pourront être demandées pour contrôle)

ENSEMBLE DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS

I. Obligations

- Ce dispositif s'adresse aux Villejuifois. Il est précisé que les jeunes ayant 18 ans dans l'année de leur demande sont éligibles au dispositif.
- Résider à Villejuif
- Justifier d'une inscription dans une auto-école agréée, hors auto-écoles en ligne. Attention les agences de location de véhicule à double pédales, ne disposant pas d'un agrément auto-école ne sont pas prises en compte.
- Candidater avec un dossier complet en ligne sur le site villejuif.fr ou auprès de la M2IE au plus tard le 24 mars 2023 à 17h

II. Engagements

- Suivre régulièrement les cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière et participer aux examens blancs,
- Effectuer en échange d'une aide financière, une contrepartie comme stipulé dans le point 5 du présent dossier de candidature
- Tenir informée la M2ie de l'avancement du permis B et répondre à toute sollicitation de la M2iE pour assurer le suivi du dispositif.